



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MULTI-ACID

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MULTI-ACID
Numéro du produit	R076 EV
Identification interne	Livestock

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées      Acide ... Liquide nettoyeur for In-Place Cleaning.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Evans Vanodine International  
Brierley Road  
Walton Summit  
Preston. UK. PR5 8AH  
Tel: 01772 322 200  
Fax: 01772 626 000  
qclab@evansvanodine.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence      Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement      Danger

Mentions de danger      H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

## MULTI-ACID

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des autres agents de blanchiment libérant des produits chimiques chlore gazeux toxique Surtout que sera évolué ...</p> <p>P260 Ne pas respirer les brouillards.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P315 Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
<b>Contient</b>	ACIDE NITRIQUE..., ACIDE PHOSPHORIQUE

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>ACIDE NITRIQUE...</b>	<b>25-30%</b>
Numéro CAS: 7697-37-2	Numéro CE: 231-714-2
Spec Conc Limit :- Skin Corr. 1A (H314) ≥20%, Skin Corr. 1B (H314) >5% <20%, Ox. Liq. 2 (H272) ≥99%, Ox. Liq. 3 (H272) ≥65% <99%	
<b>Classification</b>	
Ox. Liq. 3 - H272	
Met. Corr. 1 - H290	
Skin Corr. 1A - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
<b>ACIDE PHOSPHORIQUE</b>	<b>10-15%</b>
Numéro CAS: 7664-38-2	Numéro CE: 231-633-2
Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1B (H314) ≥ 25%, Skin Irrit. 2 (H315) >10% <25%, Eye Irrit. 2 (H319) >10%	
<b>Classification</b>	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
-------------------	--

## MULTI-ACID

<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
<b>Contact cutané</b>	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## MULTI-ACID

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. (par exemple l'hypochlorite) ...

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### ACIDE NITRIQUE...

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1 ppm 2,6 mg/m<sup>3</sup>

##### ACIDE PHOSPHORIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Non pertinent.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

**Protection des mains** Porter des gants de protection. Polychlorure de vinyle (PVC)

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Protection respiratoire** Aucune protection respiratoire n'est requise.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

**Couleur** Clair. Incolore.

**Odeur** Sharp odour, characteristic of Nitric Acid.

**pH** pH (solution concentrée): <1.00

**Point de fusion** Absence de données.

## MULTI-ACID

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Absence de données.
<b>Point d'éclair</b>	Furoncles sans clignoter ...
<b>Densité relative</b>	1.260 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.

### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Aucun.
----------------------------	--------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit avec les bases et produit de la chaleur.
-------------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5...
---	---------------------------------------

### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
----------------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Bases fortes. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).
-------------------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus.
--	--

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Effets toxicologiques</b>	Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ...
------------------------------	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.
--------------------	---

### 12.1. Toxicité

<b>Toxicité</b>	Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande...
-----------------	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Ce produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

## MULTI-ACID

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas connu.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Inconnu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Jetez les solutions utilisées a l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 3264

**N° ONU (IMDG)** 3264

**N° ONU (ICAO)** 3264

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid and phosphoric acid solution)

**Nom d'expédition (IMDG)** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid and phosphoric acid solution)

**Nom d'expédition (ICAO)** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid and phosphoric acid solution)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** Class 8: Corrosive substances.

**Etiquette ADR/RID** 8

**Classe IMDG** Class 8: Corrosive substances.

**Classe/division ICAO** Class 8: Corrosive substances.

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage (ADR/RID)** II

**Groupe d'emballage (IMDG)** II

**Groupe d'emballage (ICAO)** II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

## MULTI-ACID

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent. pour le produit emballé...

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n ° 453/2010 & 1907/2006)...  
Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ...  
Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité** PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
GHS: Système général harmonisé.  
Spec Conc Limits = Limites de concentration spécifiques...

**Sigles et abbréviations utilisés dans la classification** Eye Dam. = Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. = Irritation oculaire  
Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Ox. Liq. = Liquides comburants  
Skin Corr. = Corrosion cutanée  
Skin Irrit. = Irritation cutanée

**Références littéraires clés et sources de données** Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008** Méthode de calcul...

## MULTI-ACID

<b>Commentaires sur la révision</b>	Fiche de données de sécurité modifiée conformément à l'amendement du Règlement de la Commission REACH (UE) n ° 2015/830 ( 2,3,15&16) ...
<b>Date de révision</b>	17/11/2017
<b>Révision</b>	7
<b>Statut de la FDS</b>	Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H318 Provoque des lésions oculaires graves.